



Radiation à la CAF après une dette

Par **Marie.N**, le **12/05/2020** à **14:46**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir de l'aide concernant une affaire avec la caisse d'allocation. J'ai eu une dette à la CAF datant de 14 ans aujourd'hui, il y a quelques jours, j'ai contacté la CAF pour savoir où j'en étais et on me dit que le compte a été cloturé en 2008 et qu'ils ne voient rien d'autre.

Comment savoir ce qu'il advient de mon compte et surtout de ma dette ?

Cordialement,

Marie.

Par **youris**, le **12/05/2020** à **15:07**

bonjour,

depuis 14 ans, votre dette est prescrite et son paiement ne peut plus vous être réclamé par la CAF.

La CAF a-t-elle fait une procédure judiciaire contre vous pour cette dette ?

Salutations